

TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le

23/12/2020 / 23/12/20

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Francois-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARNERIN David	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BACHMANN Jean-Marie	GATOUILLAT Marcel	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GAUTHIER Anne-Sophie	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GERARD Fabien	POIVEZ Kevin
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	PORTIER-GUENIN Françoise
BAZIN-MALGRAS Valérie	GIRARDIN Olivier	POTTIER Denis
BEAUSSIER Jean-Marie	GONCALVES José	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RAGUIN Jacky
BILLET André	GROSJEAN Patrick	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GUITTON Jordan	RENOIR Gilles
BLANCHON David	GULTEKIN Gulcan	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUNDALL Philippe	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	HANDEL William	RICHARD Vincent
BOICHUT Daniel	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
BOISSEAU Dominique	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HENRI Pascal	SAINTON Michel
BRET Marc	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HONORÉ Nicolas	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HOUARD Bruno	SIMON Eric
CHALVET Marie-Ange	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
CHAMPAGNE Anicet	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Bernard	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
CHOISELAT Emmanuel	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
COCHET Jean-Michel	KIEHN Patricia	VOLHUER Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	ZAJAC Anna
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DAHDOUH Fadi	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAUTET Loëtitia	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEMELAND Caroline	
DELAITRE Guy	LEMELLE Flavienne	
DENIS Valéry	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAPIN David	MENNETRIER Nicolas	
GACHOWSKI Jacques	MONTAGNE Jean-Jacques	
GARIGLIO Elisabeth	MOSER Alain	
GAURIER Claude	NINOREILLE Francine	

Représentés : MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

Excusés et ont donné pouvoir : BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

Absents et excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, GOUJARD Pascal, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

DELIBERATION N°01	Mesures préalables au vote du budget primitif 2021
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

Tableau N°1 : Détail et montant des autorisations de crédits de dépenses d'investissement non gérés en AP/CP consolidé du budget principal et de quinze budgets annexes

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	129	129			

Le tableau est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Tableau N°2 : Versement d'acomptes de contributions à la TCAT avant le vote du budget primitif 2021 de Troyes Champagne Métropole

Ne prend pas part au vote : CHAMPAGNE Anicet

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
120	126	126			1

Le tableau est adopté à l'unanimité à la majorité des suffrages exprimés.

Tableau N°3 : Versement d'acomptes de contributions à l'Etablissement Public Administratif dénommé «Troyes Champagne Tourisme» avant le vote du budget primitif 2021 de Troyes Champagne Métropole

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
120	128	128			

Le tableau est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Tableau N°4 : Versement d'une avance de subvention à l'association « Festival Nuits de Champagne » avant le vote du budget primitif 2021 de Troyes Champagne Métropole

Ne prennent pas part au vote : BAZIN-MALGRAS Valérie, GONCALVES José

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
120	128	128			2

Le tableau est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

FINANCES MESURES PREALABLES AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Annexe 1 : Autorisations de dépenses budgétaires sur l'exercice 2021

Annexe 2 : Autorisations de programme et crédits de paiement

Annexe 3 : Projet de convention d'objectifs – Avance sur subvention – Association Nuits de Champagne

Exposé

La présentation du projet de budget primitif 2021 de Troyes Champagne Métropole au Conseil de Communauté est prévue au cours du premier trimestre 2021. Ce calendrier nécessite par conséquent l'application de mesures préalables permettant d'assurer la continuité de l'exécution budgétaire jusqu'à la date effective d'adoption du budget primitif. Ces mesures sont au nombre de quatre.

1° - Ouverture des crédits budgétaires d'investissement sur l'exercice 2021 avant le vote du budget primitif :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que dans l'attente du vote du budget primitif, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits budgétaires ouverts au budget précédent.

Les dépenses de fonctionnement et celles relatives au remboursement de la dette sont pour leur part réglées dans la limite des crédits ouverts au budget précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP) votée par Troyes Champagne Métropole sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la dernière délibération adoptée en conseil de communauté.

Ce tableau est joint en annexe 2.

Le tableau joint en annexe 1 du présent rapport fixe le détail et le montant des autorisations de crédits de dépenses d'investissement non gérés en AP/CP consolidé du budget principal et de quinze budgets annexes qu'il vous est proposé d'adopter.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

2° - Versement d'acomptes de contributions à la TCAT avant le vote du budget primitif 2021 de Troyes Champagne Métropole :

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie à l'établissement public TCAT en début d'année 2021, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER dès janvier 2021, le versement d'acomptes mensuels sur la subvention globale de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'établissement public TCAT dans la limite du montant de la subvention allouée en 2020 qui s'élevait à 17 131 000 €.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

3°- Versement d'acomptes de contributions à l'Etablissement Public Administratif dénommé « Troyes La Champagne Tourisme », avant le vote du budget primitif 2021 de Troyes Champagne Métropole :

Afin de garantir la trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Troyes Champagne Métropole en début d'année 2021, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER dès janvier 2021, le versement d'acomptes mensuels sur la subvention de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'Etablissement Public Administratif dénommé « Troyes La Champagne Tourisme », dans la limite du montant de la subvention allouée en 2020 qui s'élevait à 990 700 €.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

4° - Versement d'une avance de subvention à l'association « Festival Nuits de Champagne » avant le vote du budget primitif 2021 de Troyes Champagne Métropole :

Afin de permettre à l'association Nuits de Champagne de poursuivre la préparation de l'édition 2021 du Festival des Nuits de Champagne, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER dès janvier 2021, le versement d'une avance sur la subvention globale de fonctionnement qui sera attribuée au titre de l'exercice 2021 à l'association « Festival Nuits de Champagne », d'un montant de 185 570 € soit 35% de la subvention allouée en 2020.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer le projet de convention joint en annexe 3 au présent rapport.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote